L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 MAI 1844.

CE JOUR.
[illegible] ... sera vendu à 10 heures, ... 132, rue de Chartres, ... [illegible]

L'ENCAN.
Première Municipalité. ... [illegible]

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 61, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et détailleurs tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, $80; les propriétaires de navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à leur propre commerce.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, payeront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des annonces d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été répondu.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, payeront pour la saison des plaisirs $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE, Vis-à-vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage. Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir, et les dimanches et fêtes, jusqu'à neuf. Les pères ou mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans le meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	30 "
un cheval et un cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon,	75 "
deux chevaux et une voiture,	$1 00
un cheval et un char,	75 "
Pour les chars de planteurs, les dimanches,	50 "

26 mars 1844. ROBERT MURPHY

PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE ET STEAMER MALLE DES ETATS UNIS.
Arrangements d'automne et d'hiver pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines Bâton-Rouge, Waterloo et Bayou Sarah.

Les superbes Steamers BRILLIANT et ALEX. SCOTT, capitaines J. Hart et J. C. Swon, desserviront régulièrement la ligne de la Nouvelle-Orléans à la côte désignée sous les noms ci-dessus, à commencer du 1er septembre prochain, pour toute la saison d'automne et celle d'hiver. Ces deux bateaux à vapeur sont supérieurement aménagés et l'on connaît la courtoisie et l'habileté des capitaines.

Le BRILLIANT continuera ses voyages deux fois par semaine, comme par le passé jusqu'à l'époque où seront réalisés les nouveaux arrangements dont il s'agit.
W. H. AVERY, 8 Gravier. 16 mai

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le beau steamer QUEEN OF THE WEST, capitaine B. Brickell, est attendu de jour en jour et partira le 24 du courant. Pour passage, s'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 16m

AVIS—Pour Louisville et Cincinnati—Le steamer CHAMPION, capitaine Stephenson, est attendu le 20 pour repartir le 21. S'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 18 mai

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur et à passagers, ECLIPSE, capitaine Gorman [?], partira à son retour, pour St Louis, le mardi 28 courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co., agens, 24, rue Poydras. 13 mai

POUR LA BALIZE et tous les lieux intermédiaires; Le bateau à vapeur FAME, capit. J Martin, partira positivement tous les samedis à 9 heures précises, A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JACQUES LAROSE Agent, No 71 rue de la Vieille Levée. 2 mai

CABOTAGE.

POUR NEW YORK via KEY-WEST ET CHARLESTON.
Devant partir positivement le 15 juin, à sept heures de l'après midi.—Le superbe navire à vapeur NEPTUNE, capit. Rollins, partira positivement le jour désigné. Ses aménagements sont de 1er ordre, ayant des chambres closes et tout le confort désirable. Dans le cours des temps ordinaires, elle fait ses traversées d'ici à New York en sept jours. Les passagers peuvent compter qu'il ne s'arrêtera que peu de temps à Key-West et à Charleston, attendu que ces relâches n'auront lieu que pour débarquer et recevoir des passagers. Pour plus amples détails s'adresser à bord au bout de la rue St Louis, ou à JAMES REED, 78, Magazine.

PRIX DU PASSAGE.

	A N. York	A Charleston
Cabines closes,	$60	$40
Cabines basses,	50	30
Cab. de devant,	40	20
Entrepont,	20	15
Pont,	15	10
Cabines pour le voyage à Key-West,	$30	

9 mai—8d

POUR NEW-YORK—directement.—Le paquebot à vapeur bien connu ALABAMA, Capt. H. Windle, partira pour le port ci-dessus en droiture, samedi, 1 juin prochain, à 9 heures, A. M. Pour passage, s'adresser à MERLE, SEYLLE & Co. Agents, 8 Vieille Levée. 30 avril

POUR LOUISVILLE et CINCINNATI—Le beau bateau à vapeur, neuf et fin marcheur, CHAMPION, capit. Stephenson, partira mercredi 22 courant, à 4 heures, et touchera aux points intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 21 mai

POUR ST MARTINVILLE—Le steamer fin marcheur PATRICK HENRY, Capt. Dorsey, partira le 21 de courant à 10 heures, A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à P J FAVY & Co., 13, Conti.

POUR ST LOUIS—Le superbe steamer J. M WHITE capitaine Convers, en train de s'affréter, partira pour le port ci-dessus jeudi prochain 21 du courant, positivement. Pour fret ou passage, ayant de supérieurs aménagements, s'adresser à bord ou à JOHN R SHAW, 24 Poydras. 20m

POUR NEW YORK—La barque régulière STRAFFORD, capitaine Robson, en train de s'affréter, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à FOSDICK & BRO, 74 Camp. 21 mai

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier UNION capit. Johnston, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira dans le courant de cette semaine. Pour fret ou passage, ayant de très beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à FOSDICK & BRO., 74 Camp.
L'Union a un bel entrepont et peut prendre encore 10 à 15 passagers. 20 mai

POUR N YORK—Jeudi soir, 23—Le beau paquebot INDIANA, Capt. Bennett, ayant la principale partie de sa cargaison engagée, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à J. W. STANTON & Co, encoig. Magazine et Lafayette. 20 m

POUR NEW-YORK—Ce soir—Le navire fin voilier GRAFTON, capitaine Gardiner, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira comme ci-dessus. Pour fret de 50 ou 100 balles de coton, ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à FOSDICK & BRO, 74, Camp
Le Grafton a un bel entrepont pour passagers. 16m

POUR NEW YORK—Le beau Paquebot OCONEE, capt. Jackson, est actuellement en déchargement et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à bord vis-à-vis le Marché aux légumes ou à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 16 m

POUR NEW-YORK—Le beau paquebot LOUISVILLE, capt M. Hunt, a encore besoin de 600 barils pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 7 mai
Le Louisville prendra des passagers d'entrepont; le prix du passage, aux chambres, est réduit à $50.

POUR NEW-YORK—Le beau paquebot, fin voilier, AUBURN, capitaine N. T. Durley, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, ayant de superbes aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co, Encoignure Magazine et Lafayette.
L'Auburn a un bel entrepont pour passagers. 27 a

POUR NEW YORK—La goélette THAMES, capitaine Bisloe, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à T. TOBY & BOGERT, 78 Camp.

POUR BOSTON—le brick STERLING, capitaine Lovett, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à GEO. GREEN & BRO., 42 Gravier. 18m

A AFFRETER—Un navire de première classe de la capacité de 1100 balles de coton, prendrait du fret pour un des ports de la Méditerranée. S'adresser à FOSDICK & BRO, 74 Camp. 16m

AUX HABITANTS SUCRIERS DE LA LOUISIANE

Méthode patentée de N. Rillieux pour la fabrication du sucre.

Les soussignés agents de MM. Merrick & Towne, propriétaires de la Fonderie de Southwark, à Philadelphie, et concessionnaires de la patente de M. N. Rillieux, préviennent MM. les habitants sucriers qu'ils sont disposés à contracter pour ces appareils, livrés sur les habitations, et prêts à fonctionner pour la prochaine récolte. Cet appareil est construit suivant quatre dimensions différentes.

No. 1—produisant six boucauts en 24 heures.
No. 2—produisant douze boucauts en 24 heures.
No. 3—produisant dix-huit boucauts en 24 heures.
No. 4—produisant vingt-quatre boucauts en 24 heures.

Par l'emploi de ce procédé la quantité de sucre obtenue dépasse de 25 pour cent celle résultant de la méthode ordinaire, et le sucre ainsi fabriqué vaut aussi 25 pour cent de plus, la quantité de mélasse est diminuée de 50 pour cent, mais elle est de qualité supérieure.

En employant le noir animal gros grain, on obtient du sucre blanc directement et sans emploi de formes ni d'aucun autre procédé de raffinage. L'économie de combustible est importante, la bagasse convenablement sèche suffit à la récolte et sur les habitations qui font usage de bagasse on économise une corde de bois par boucaut. Il ne faut qu'une seule chaudière, celle du fourneau de la machine à vapeur.

Cette nouvelle méthode de fabrication du sucre n'est plus à l'état d'expérience, c'est un fait vérifié, ainsi qu'on peut s'en convaincre en se référant à la lettre de M. T. J. Packwood, sur l'habitation duquel le nouvel appareil a fonctionné à son entière satisfaction.

Voyez Abeille du 16 février et Bulletin, Tropic, Picayune et True Delta du 17.

Les ordres doivent être reçus jusqu'à la fin d'avril.

Pour le prix et les conditions, s'adresser à W. H. ROBERTSON & Co, 47 Magazine. 28 mars—1an

[illegible]

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le beau navire français le LOUIS XIV, capitaine Jugé, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira le 10 juin fixe. Pour fret de 300 à 400 balles de coton, ou passage, s'adresser à bord ou à T OXNARD, Jr, No. 67, rue Bourbon. 21 mai
Ce navire a une très belle chambre et offre aux passagers le meilleur traitement. Il prendra des passagers d'entrepont à $20 chaque.

POUR LE HAVRE—Le paquebot français de 1ère classe VESTA, capitaine Sooby, ayant une partie de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de superbes aménagemens, s'adresser à JENKINS & TIGLER, 3, St Charles. 20 mai

POUR NANTES—France—La barque de 1ère classe BEAVER, capt. Edmonds, partira immédiatement. Pour fret de 50 tonneaux de plomb ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à FOSDICK & BRO., 74 Camp. 11 mai

POUR BORDEAUX—Le magnifique navire français de première classe et bien connu L'EDOUARD, capitaine J Legueroune, partira positivement pour le susdit port, du 20 au 25 de courant. Pour fret de quelques balles de coton ou passage, ayant de forts beaux aménagements, s'adresser à bord, vis à vis le poteau 13, 2de Municipalité, ou à CHS DUFOUR, 11, rue Conti. 11 mai

POUR MARSEILLES—Le magnifique navire ROCHESTER, capit. Owen, ayant toute sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 6 m

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe ISAAC NEWTON, capitaine Spalding, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 30 avril

POUR LE HAVRE—Le superbe paquebot de première classe et bien connu, TAGLIONI, capt. Rogers, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton ou pour passage, ayant de très beaux aménagements s'adresser à JENKINS & TIGLER, 3, rue St Charles. 26 av

POUR HAMBOURG—Le beau navire fin voilier ELLEN BROOKS, capitaine Crowell, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à L H GALE, 93 Commune. 11 mai

POUR AMSTERDAM—Le navire A.1. fin voilier, PERSIAN, capit Robbins, partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L H GALE, 93 Commune. 16m

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier GENESEE, capitaine Jack, partira incessamment. Pour fret de 400 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
Ce navire prendra du tabac, de la farine, de la graisse ou du suif, pourvu qu'on s'adresse sans retard au soussigné. 21 mai

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier et de première classe ST. PETERSBURG, capitaine Howard, ayant à bord la majeure partie de son chargement, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou pour passage, ayant de très beaux aménagements, s'adresser à L H GALE, 93 Commune. 11 mai

POUR LIVERPOOL—Le beau navire VICTORIA, capit. Wood, ayant à bord une bonne partie de sa cargaison, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. GREEN & BROT., 52, Gravier. 8 mai

POUR LIVERPOOL—Le beau navire de 1ère classe SUSAN DREW, capit. Page, ayant engagé la majeure partie de son chargement, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 6mai

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier PONTIAC, capt. Parker, ayant engagé la majeure partie de son chargement, partira incessamment. Pour fret de 900 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune. 6 m

POUR GLASGOW—La barque fine voilière LAURENS, capt. Smith, partira incessamment. Pour fret de 350 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 17 av

POUR LA BALISE, HONDURAS, OMOA ET TRUXILLO—La belle goélette ARGUS, (venant d'être réparée à neuf.) capit. M. Guiraud, partira mardi prochain, 28 courant positivement pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capit. à bord, ou chez ABADIE & GRAS, 210, Vieille Levée. 18 mai

POUR BALIZE ET CARTHAGENE—La belle goélette venant d'être réparée à neuf ARGUS, capitaine Guiraud, partira positivement jeudi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 210 Vieille Levée. 20 mai

PORTS DU GOLFE.

POUR VERA CRUZ—La goélette PILOT, partira positivement jeudi 23 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à A CAPDEVIELLE, 74, Vieille Levée. 4 m

POUR TABASCO—La belle goélette WM. A TURNER, venant d'être réparée à neuf, capitaine J. Petit, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou au No 60, Vieille Levée; il prendra des passagers pour Sisal, Campeche et Laguna. 14 mai—6

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier T STREET, capitaine J. B. McConnell, ayant une partie de son chargement engagée, partira incessamment—Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord au bout de la rue St. Pierre ou à REYNAUD & FALLON, 3, Tchoupitoulas. 16 mai

POUR LA GUADELOUPE ET ST THOMAS—Le brick fin voilier KENHAWA, capitaine Harvey partira pour ces lieux dans huit jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face du Triangle ou chez BLANCHARD, EIMER & Co. 23 av—6

TRESORERIE DE L'ETAT

Nouvelle-Orléans le 18 Mai 1844

AVIS aux colporteurs et marchands forains; aux propriétaires ou agents de bateaux à vapeur, de barges, bateaux ou autres embarcations naviguant exclusivement sur les eaux de cet Etat; aux personnes qui vendent sur des étaux aux différens marchés, ou dans les rues, ou sur les places publiques, ou sur la levée, ou à bord de tout chaland, barge, bateau à vapeur, navire ou embarcation; et aux propriétaires de voitures particulières ou de place (dans la Paroisse d'Orléans)

Vous êtes prévenus que j'ai ce jour, remis à J. D. Townsend, collecteur des taxes d'Etat, sur les colporteurs et marchands forains, les licences et reçus dûment numérotés et paraphés par moi, qui doivent lui servir dans la perception des taxes imposées sur les individus mentionnés dans le présent avis.

Ceux qui ont payé la taxe de 1844, avant ou depuis le 5 février dernier, au dit Townsend ou à ses députés, sur leur simple reçu sont requis de se faire délivrer par le dit Townsend ou ses députés, une licence ou reçu imprimé, dûment numéroté et paraphé par moi.

Et ceux qui n'ont pas encore payé la taxe de 1844, sont prévenus, d'avoir à exiger lorsqu'ils paieront la dite taxe, que le dit Townsend ou ses députés leur délivrent une licence ou reçu imprimé dûment numéroté et paraphé par moi.

La loi ne reconnaît comme preuve du paiement des taxes dont il est ici question, que la licence ou reçu imprimé, dûment numéroté et paraphé par moi, et nul autre reçu ne devrait être conservé ou accepté par les taxables que cet avis concerne.

Le dit Townsend et ses députés ne sont pas autorisés à recevoir des à comptes sur les licences ou reçus de taxes; ils doivent collecter le montant intégral de chaque licence ou reçu.

Le dit collecteur n'a pas droit au casuel de $3 par licence sur la taxe de $50 sur les batiments, bateaux etc., (excepté ceux employés au commerce de pacotillage), ni sur celle de $10 pour ventes sur étaux dans les rues, marchés etc; ni sur celle de $25 pour ventes sur la levée ou à bord de bateaux etc.

20 mai—6. 1po Wm DEBUYS. Trésorier de l'Etat.

COLLEGE DE MANDEVILLE.

CEDANT aux pressantes sollicitations d'un grand nombre de parents ayant leurs enfants au Lycée d'Orléans, ainsi qu'à la puissance des trois raisons suivantes, le soussigné ira incessamment se fixer à Mandeville, dans l'établissement bien connu sous le nom d'HOTEL DAVIS.

Ces raisons sont:

1o. La salubrité constante et non interrompue de Mandeville.

2o. L'incontestable préjudice, résultant, pour les internes d'une institution en ville, de leur contact avec les externes.

3o. Les avantages reconnus de la campagne sur la ville pour une maison d'éducation.

Le soussigné croit que ces raisons parlent d'elles-mêmes et qu'elles n'ont besoin d'aucuns commentaires. Elles seront, il n'en doute pas, comprises à fonds par tous les parents qui savent ce que c'est que des écoles mixtes, et qui n'ignorent pas que les efforts du professeur le plus zélé, les leçons du maître le plus consciencieux deviennent inutiles et tombent sans écho, dès que sa position l'oblige à recevoir en son école des élèves de toutes les classes, parmi lesquels plusieurs se trouvent souvent avoir été élevés dans les plus défavorables conditions; cette opinion, le soussigné l'a plus d'une fois exprimée à un grand nombre de parents ayant leurs enfants au Lycée, long temps avant qu'il se fût agi de la création du nouveau Collège de Mandeville.

Les professeurs de ce Collège sont: Messieurs
LEWIS ELKIN, professeur de mathématiques, principal et propriétaire
Dr. DUNCAN MACAULY, professeur de latin, de grec et d'anglais.
J. C. POIRIER, ex-professeur aux collèges de Lyon et Juilly, professeur de latin, de grec et de français.
FELIX FERRIN, de Paris, professeur de français.
ZENON OGRA, professeur de musique et de dessin.

Mme. MACAULY est chargée du soin de la table et de la lingerie.

Persuadé que le succès de l'entreprise dépend presque tout entier du personnel des professeurs, le soussigné a pris à cet égard les soins les plus scrupuleux et n'a fixé son choix qu'après de mûres réflexions. Aussi prie-t-il les souscripteurs et le public en général de vouloir bien étendre à ces Messieurs, désormais ses collaborateurs dans l'œuvre difficile mais pleine d'espérance qu'il entreprend, la confiance qu'ils lui ont accordée à lui-même jusqu'à ce jour. En sollicitant cette faveur pour eux, il ne subit, qu'on le croie bien, aucune influence, ni celle de l'intérêt, ni celle des affections: il le fait, parce qu'il les en croit véritablement dignes, sous le double rapport de la moralité et des capacités.

Après ces simples remarques, le soussigné recommande le Collège de Mandeville à la bienveillante considération des pères de famille éclairés. LEWIS ELKIN.

Références:
Son Excellence, le Gouverneur A. Mouton.
L'Hon F. X. Martin, L. L. D. Juge de la Cour Suprême.
L'Hon Isaac T. Preston, Avocat-Général.

L'Hon F. D. Conrad,	Manuel White, Esq.
Rév. Théodore Clapp,	G Montamat, Esq.
C. Roselius, Esq.	Th. Toby, Esq.
A. Hennen Esq	J. B. Leprêtre, Esq.
P. Soulé, Esq.	P. Soniat, Esq.
E. A. Canon, Esq.	Andrew Oliver, M. D.
B. J. Pulfey, Esq.	Jérôme Bayon, Esq.
P. Tacon, Esq.	L. Lesassier, Esq.
Tom. C. Bright, Esq	V. Frederick, Esq.
Thom. O. Meux, Esq.	M. Bisaco, Esq
L. C. Duncan, Esq.	

W. V. C. Duplessis 8 mai—26f

ANCIENNE INSTITUTION BELLANGER,

Dirigée par L. SIRET,

Rue du Quartier, 129, dans un local vaste et bien aéré.

M. LOUIS SIRET, depuis deux mois directeur de cette institution, croit utile aujourd'hui d'indiquer son plan d'études, tel qu'il a commencé à le mettre en pratique.

Il s'est proposé de garder, autant que possible, un juste milieu entre les méthodes d'enseignement trop expéditives qui, par des résultats éphémères, réalisent plutôt une perte qu'une économie de temps; et les systèmes appliqués en Europe quelquefois d'une façon trop absolue, et sans égard pour la diversité des vocations ou des intelligences.

Dans la série des cours déjà ouverts et à ouvrir, série que l'on pourra suivre jusqu'à tel degré que chaque famille le jugera convenable, les élèves trouveront, tant en anglais qu'en français, des leçons, graduées sur toutes les matières qui font l'objet d'une instruction élémentaire, primaire et secondaire: Grammaire, Géographie, Histoire, Mathématiques, Grec et Latin, Littérature, etc.

Dans un espace de six ou sept ans, on pourra parcourir tout le cercle des études exigées pour le grade de bachelier, qui est le terme naturel et nécessaire de toute éducation [illegible] en Europe, et [illegible] le programme publié par l'Université de France, à l'examen qui devra leur ouvrir les écoles supérieures.

Conditions:
Cours élémentaires, 1 an [illegible]
Cours primaires [illegible]
Cours secondaires [illegible]

[illegible]

Nouvelle-Orleans:
MARDI MATIN, 21 MAI 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT:
THEODORE FRELINGHUYSEN.

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT:

1er. DISTRICT—JACQUES TOUTANT,
2d " ZENON CAVELIER,
3e " GEORGE S. GUION,
4e " LAFAYETTE SAUNDERS,
5e " JACQUES DUPRE,
6e " EDWARD SPARROW.

POUR LE CONGRES.
SECOND DISTRICT:
BANNON G. THIBODAUX.
TROISIEME DISTRICT:
THOMAS BUTLER.
QUATRIEME DISTRICT:
LOUIS BORDELON.

EMEUTES DE PHILADELPHIE.

L'ordre règne à Philadelphie, ou du moins le pouvoir civil y a repris sa prépondérance, et les violences ont cessé. Sont-elles étouffées définitivement? On l'espère, mais nul ne saurait l'affirmer. La majorité des citoyens de cette ville, quelle que soit leur opinion politique, quelle que soit leur croyance religieuse, appelle la paix de tous ses vœux; et, il faut le reconnaître, elle montre un zèle et une énergie rares pour arriver à ce désirable résultat. Malheureusement quelques mal intentionnés suffisent, sinon pour renouveler les troubles, du moins pour entretenir les appréhensions. Or la crainte du désordre équivaut presque au désordre. Et puis qui sait jusqu'où les influences pernicieuses qui ont agi sur les esprits, pourront encore les entraîner? Certes, il fallait que l'irritation fût bien grande pour entraîner les émeutiers jusqu'aux effroyables excès que nous avons signalés: que de propriétés détruites! que d'églises incendiées! La populace ne se livre pas à d'aussi odieuses expéditions sans y être poussée par les passions les plus furieuses ou la plus aveugle vengeance.

Quoiqu'il en soit, les désastreuses catastrophes qui sont venues affliger Philadelphie, doivent être un terrible avertissement pour ceux qui ne craignent pas d'éveiller les préjugés populaires et de soulever les antipathies nationales; ils sauront maintenant, s'ils avaient pu l'ignorer, qu'ils risquent à ce jeu la tranquillité publique et compromettent la sûreté des propriétés, la vie et les droits des citoyens.

La cause immédiate des troubles de Philadelphie c'est sans contredit l'attaque inouie, l'attaque odieuse qu'une horde d'Irlandais égarés a dirigée contre une assemblée d'Américains natifs. Mais certes, ce fait, tout inqualifiable qu'il soit, n'aurait pas suffi à produire pendant trois jours des rixes sanglantes, de véritables batailles de rues et des incendies multipliés si de sourdes haines n'eussent pas été mises en mouvement; si, à quelques antipathies nationales dont nous ne voulons pas nier l'existence, n'étaient venues se joindre d'autres différences plus profondes, plus implacables. La question de nationalité, s'il est permis d'employer ce mot, s'est compliquée immédiatement de la question religieuse; et celle-ci a fini par tout absorber. Nous n'en voulons pour preuve que la direction imprimée à l'œuvre de destruction des émeutiers. Ce sont les églises, ce sont les bibliothèques catholiques, ce sont les maisons des prêtres Catholiques qui sont devenues le but des attaques d'une multitude que l'attaque avait indignée, que la résistance irritait et qui se laissait instinctivement entraîner à une rage sans exemple. Quand la passion populaire est soulevée, elle s'augmente en raison même de son mouvement; et c'est là sans nul doute ce qui est arrivé à Philadelphie. Bien des hommes dans la colère ont pris part aux émeutes, qui de sang froid en ont amèrement regretté les excès.

La cruelle expérience qui vient d'être faite à Philadelphie, sera-t-elle perdue pour les autres villes? Il faut espérer que non. Il faut espérer que ceux qui peuvent avoir quelqu'influence sur l'opinion publique, y regarderont à deux fois avant de chercher à entretenir dans l'esprit d'hommes destinés à vivre en frères tous ces préjugés funestes, toutes ces haines odieuses, toutes ces intolérances indignes de notre siècle, qui n'ont jamais amené que la ruine et le meurtre.

Quelques journaux auraient bien voulu donner aux événements de Philadelphie une tournure essentiellement politique; mais ils n'y réussiront pas auprès de ceux qui veulent bien se rendre compte des faits. Pour notre part nous ne voulons y voir encore que l'un de ces épisodes de folie populaire qu'il faut déplorer, qu'un de ces avertissements terribles dont il faut profiter pour l'avenir.

GRANDE ASSEMBLEE WHIG.

Les Whigs de la Nlle-Orléans s'étant assemblés en masse, samedi soir, 18 du courant, au théâtre Américain, afin de se prononcer sur les nominations faites par la Convention de Baltimore, furent appelés à l'ordre par M. A. C. Bullitt, qui nomma les officiers suivants, lesquels furent unanimement acceptés par l'assemblée:

Président: Zénon Cavelier.
Vice-présidents:

D F Burthe,	Christian Roselius,
Beverly Chew,	Victor Burthe,
Etienne Mazureau,	P. Conroy,
James Dick,	Dr Landreaux,
Germain Musson,	Auguste St. Martin,
R N Ogden,	Jules Mossy,
W C C Claiborne,	F A Lumsden,
O P Jackson,	Col. Wm Christy,
W. H. Avery,	Louis Eyma,
W Fréret,	Alphonse Miltenberger,
Leonard Mathews,	A T Burnley,
Sam'l J Peters,	James Galloway,
Martin Blache,	Glendy Burke,

Secrétaires:
1ère. Municipalité—Gustave Cruzat, A D Crossman,
2de Municipalité—James B. Walton, George C. Lawrason,
3me Municipalité—Fergus Gardère, J F DuGarry.

L'assemblée étant organisée, le président par une allocution patriotique et éloquente qui fut reçue avec applaudissement, fit savoir le but de l'Assemblée.

Les Ménestrels Clayistes ayant chanté, sur l'air de la Bannière Etoilée, une chanson whig, qui fut reçue avec enthousiasme, le juge Jackson fut appelé et fit un long discours dans lequel il déploya une grande éloquence et s'attira des applaudissements frénétiques.

M. A. C. Bullitt fit alors la motion de nommer un comité, pour rédiger des résolutions exprimant le but de l'assemblée, et le président nomma du dit comité: MM. A. C. Bullitt, J. P. Fréret, F. B. Conrad, Michel Musson, Adolphe Layet, Joseph Grant, L. Hermann, N. R. Jennings, E. Macpherson, Adolphe Mazureau, Dr. S. D. McNeal, James Saul, G. W. Bradbury.

Le juge Ogden ayant été appelé fit un discours éloquent. Fils de New-Jersey, il fut particulièrement heureux dans ses remarques sur l'intégrité inébranlable et le caractère moral de Théodore Frelinghuysen; il promit solennellement à l'auditoire que s'il arrivait à notre chef principal un malheur qui l'empêchât de mettre à exécution les mesures du parti whig pour lesquelles les whigs ont combattu pendant tant d'années, que Théodore Frelinghuysen serait aussi fidèle à ces principes que l'aiguille l'est au pôle. (Un long et frénétique applaudissement ébranla la salle jusqu'à ses fondations.)

M. A. C. Bullitt, président du comité nommé pour rédiger les résolutions, présente les résolutions suivantes, qui furent unanimement adoptées par l'Assemblée:

Résolu, Que cette assemblée approuve la nomination d'Henry Clay et de Théodore Frelinghuysen, comme candidats du parti whig à la Présidence et à la Vice-Présidence des Etats-Unis.

Résolu, Que la nomination d'Henry Clay au plus haut poste que puisse donner le peuple était dû à ses grands talents, à ses hautes capacités d'homme d'Etat et à son patriotisme éprouvé, et s'accordait avec le vœu unanime des whigs de l'Union.

Résolu, qu'en nommant Théodore Frelinghuysen, à la Vice-Présidence, la Convention a fait preuve d'un grand discernement et d'une sagesse remarquable, en choisissant un membre distingué de ce petit nombre de patriotes et d'hommes d'Etat éclairés, qui dans le Sénat des Etats-Unis, se sont dévoués corps et âme à la cause sacrée des principes whigs, parce qu'ils avaient la conviction que la moindre opposition à la dynastie régnante équivalait à une défaite; que celui qui défendit le drapeau whig, au risque de se sacrifier est un chef digne du parti whig, dans une conjoncture aussi grave que celle-ci.

Résolu, de plus, que la nomination unanime de Théodore Frelinghuysen, par la Convention, doit être attribuée aux instances de délégués du Sud, et que nos frères du Nord en se joignant à nous dans cette circonstance, ont fourni une nouvelle preuve de leur attachement aux droits du Sud.

Résolu, que nous ne voyons rien dans la position de Henry Clay [expliquée avec tant de précision dans sa dernière lettre concernant la question de l'annexation du Texas aux Etats-Unis] qui puisse en aucune manière tendre à ébranler la confiance dont il a toujours joui comme bon patriote et homme d'Etat profond et éclairé; qu'au contraire, cette lettre nous fournit de nouvelles preuves de l'amour ardent de son pays, d'une indépendance inébranlable et d'un profond attachement à l'honneur et à l'intégrité de l'Union américaine.

Résolu, que, les déclarations de Henry Clay, dans sa lettre concernant l'annexion du Texas nous donnent l'assurance que toute tentative de la part des puissances européennes tendant à subjuguer le Texas ou à autoriser sa subjugation, devrait être repoussée de la part des Etats-Unis par la guerre, et que nous reconnaissons aujourd'hui les mêmes sentiments qui le firent agir en 1812, lorsqu'il se prononça si fortement en faveur de la guerre, [illegible] l'honneur, la sûreté et la gloire de la nation.

Résolu, que, nous sommes appelés aujourd'hui à décider une question de la même nature que celle qui agita le pays en 1812; que le même zèle, le même accord, et le même courage qui caractérisaient alors le parti whig, devraient encore être mis en action par les whigs, et que, s'il fallait encore un motif plus puissant pour nous stimuler maintenant, nous le trouverions dans la certitude qu'une victoire remportée au nom de Clay et de Frelinghuysen, serait un triomphe de fait autant que de nom, et que la mission qui leur aura été confiée, d'établir des principes whigs et de régler le gouvernement, sera remplie d'une manière qui en assurera la solidité.

Les Ménestrels firent entendre de nouveau une de leurs chansons pleines d'enthousiasme, et M. A. C. Bullitt ayant été appelé, fit pendant une demi-heure, un discours qui provoqua de vifs applaudissements. Au milieu de son discours, une voix partie des galeries, demanda Calhoun et le Texas; il fit remarquer que les locofocos étaient maîtres de se rallier à Calhoun et au Texas, mais que les whigs étaient décidés à se rallier à Clay et aux Etats-Unis.

M. Randall Hunt, qui avait été appelé plusieurs fois dans le courant de la soirée et qui était absent jusqu'à ce moment, se présenta au milieu des applaudissements de l'assemblée, qu'il électrisa pendant près d'une heure par son éloquence accoutumée.

Dans le courant de la soirée, M. Christy, après quelques remarques relatives au feu désastreux qui eut lieu le même jour, offrit les résolutions suivantes qui furent adoptées à l'unanimité:

Résolu qu'un comité de cinq membres soit nommé par le président, à l'effet de recevoir, aux portes, des contributions volontaires pour aider à subvenir aux besoins immédiats des victimes indigentes du feu qui a eu lieu ce matin.

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé à l'effet de distribuer immédiatement, tels fonds qui seront reçus et de telle manière qui, dans l'opinion du comité, sera requise par les besoins des victimes.

Le président fit les nominations suivantes:
Comité de collection—James Lane, J. A. Beard, Charles Doane, R. B. Sykes, J. W. Lane, Adolphe Layet et N. R. Jennings.
Comité de distribution—William Christy, George Strawbridge et J. F. McCormick.

Sur motion, l'assemblée s'est ajournée.
Z CAVELIER, Président.
Secrétaires:

Gustave Cruzat,	A. D. Crossman,
J. B. Walton,	G. C. Lawrason,
F. Gardère,	J. F. Dugarry.

ASSEMBLEE PUBLIQUE.

D'après l'appel fait par l'Hon. Joshua Baldwin, recorder, les citoyens de la seconde municipalité se sont réunis hier soir à l'Arcade de Banks, à l'effet d'adopter des mesures tendant à soulager la position des malheureuses victimes de l'incendie qui a eu lieu dans le 4me. district.

Le bureau a été établi comme suit:
Président—L'Hon. Joshua Baldwin.
Vice-Présidents—Wm. Fréret, J. A. Maybin, Thos. G. Morgan, J. J. Day, M. M. Cohen, George Strawbridge, Edward Rawle, A. G. Wilson, Dr. Snowden.
Secrétaires—A. Layet, J. B. Walton.

Messrs. S. J. Peters, James Saul et Edw. Macpherson ayant été nommés pour rédiger des résolutions, durant leur absence, M. Cohen a pris la parole et dans un discours analogue il en a appelé à la sympathie et à la générosité qui caractérisent nos habitans.

Les résolutions ont ensuite été présentées et adoptées par les plus vives acclamations.—Elles portent en substance, que, par l'incendie du 15, des centaines de familles se trouvant sans toits et sans moyens d'existence, un comité de trente citoyens soit nommé dans chaque district pour recevoir les offrandes, soit d'argent soit d'articles indispensables aux malheureux incendiés—qu'un autre comité de dix citoyens soit nommé pour recevoir ces donations et les distribuer de la manière la plus convenable. Dans une des résolutions, on en appelle à la bienfaisance des citoyens de la première et de la troisième municipalité.

On trouvera sur la partie anglaise les noms des membres des différents comités.

AUX FRANCAIS RESIDANT A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Mes chers compatriotes,

Il y a deux jours, un affreux incendie a réduit à la misère un grand nombre de familles. La population de la Nouvelle-Orléans viendra en aide à ces infortunés; mais le moment est venu pour nous de rendre à des Américains malheureux ce que nos frères de la Guadeloupe ont reçu de la générosité Américaine.

J'ai compté sur vous, mes chers compatriotes, et j'espère que tous vos noms figureront sur la liste de souscription que j'ouvre aujourd'hui et qui sera déposée au Consulat de France.

Agréez, etc.,
Le Consul de France,
AIME ROGER.

A M. l'Editeur de l'Abeille,

Monsieur:

Le *Picayune* de dimanche mentionnait que la compagnie des *Water Works* était censurée pour n'avoir pas fourni d'eau, samedi, au moment du feu; la Compagnie est encore accusée de négligence pour n'avoir pas tenu les réservoirs pleins. Comme ces accusations sont graves, je crois important de vous donner l'explication que le public est en droit d'attendre.—Mais d'abord vous voudrez bien vous rappeler que la Compagnie n'a aucune conduite étendue sur ses travaux jusqu'au district incendié.

Pour ce qui est de la première accusation, qu'il n'y avait pas d'eau, permettez-moi d'affirmer que depuis minuit demi, jusqu'à quatre heures et demie, plus de 432,000 galons ont été tirés des réservoirs.

En ce qui touche la quantité d'eau dans le réservoir au moment où a éclaté l'incendie, je ferai simplement observer que comme on pompait depuis sept heures du matin et que les pompes donnent plus de 100,000 galons d'eau par heure, il ne pouvait pas manquer d'eau dans les réservoirs pendant qu'a duré le feu. J'ajouterai que depuis midi jusqu'à quatre heures, [heure à laquelle j'ai quitté les réservoirs,] il n'y a jamais eu moins de 1,916,000 galons dans le réservoir. La quantité qu'on a l'habitude d'y avoir est de 2,000,000 galons.

On a aussi remarqué qu'il n'y avait pas écoulement courant suffisant. Mais avec la quantité d'eau qu'il y avait, comme on a vu dans les réservoirs, les écluses de deux réservoirs ont été lâchées au commencement de l'incendie et l'écluse du troisième ouverte lorsqu'on donna l'alarme. Ayant entendu dire, étant à la banque à une heure vingt minutes, qu'on manquait d'eau, je me rendis de suite aux Water Works, et à deux heures moins vingt, on ouvrait le quatrième bassin que je tiens toujours en réserve.

Ainsi il y avait autant d'écoulement que les water works peuvent en fournir, bien plus tous les robinets des hydrants sur les rues du Canal et de la Commune étaient ouverts jusqu'à la rue de Camp; ainsi que ceux sur les rues du Cirque, Baronne, Carondelet et St. Charles qui touchent les rues de la Commune et du Canal, Même ceux de la rue Gravier et quelques uns dans les rues des Remparts, Dauphine, Bourbon et St. Charles, quoique ne pouvant être d'aucune utilité et seulement un gaspillage. Cela faisait en toute 52 robinets de trois pouces de diamètre alimentés par un conducteur principal de dix-huit pouces et vingt-quatre pieds de courant à la distance d'un mille des réservoirs, malgré toutes les obstructions que présentent les angles des rues.

Dans ces circonstances, monsieur, vous comprendrez qu'il était impossible qu'il y eût un plein courant d'eau aux robinets ouverts, et que le gaspillage sur divers points devait nécessairement avoir diminué la quantité qui, sans cela, aurait été obtenue où elle était le plus utile.

La consommation journalière est maintenant de plus de 1,300,000 galons, et la machine est tenue en activité de six heures et demie du matin jusqu'à 5 et quelquefois 7 heures du soir.

Ainsi il est impossible que les réservoirs puissent se trouver en aucun temps sans une suffisante quantité d'eau.

Je regrette sincèrement le malheur arrivé à un si grand nombre de mes concitoyens, mais en même temps j'ai la conviction qu'il ne m'était pas possible de mieux faire.

Je suis, etc.
JOS. P. COULON, Superintendant.

CHRONIQUE LOCALE.

Bienfaisances—Dimanche soir, il a été collecté à l'Eglise du Rev. M. Clapp, une somme de $305, pour venir au secours des malheureuses victimes du dernier incendie. Cette somme a été remise au Recorder de la Seconde Municipalité.

—Le Maire a reçu hier, une lettre de M. J. Bozant, inspecteur, contenant une somme de $150, formée entre lui et ses employés, pour secourir les incendiés.

—Le Bataillon d'Artillerie s'est empressé de transmettre au recorder Baldwin, hier, cent piastres pour les victimes de l'incendie.

Conseil—1ère. Municipalité—Une résolution a été passée, allouant $1000 aux victimes du dernier incendie.

Une résolution adoptée, autorise le voyer à faire démolir les cabanes de marchands d'huîtres sur la Levée.

Le Conseil adopte la soumission de James Roach, pour le pavage de la municipalité.

Il est décidé, par une résolution, qu'à partir du 1er. lundi de juin, le Conseil ne se réunira qu'une fois par mois.

Les cautions des commissaires sont acceptées.

Des pétitionnaires demandent qu'on leur rembourse l'argent qu'ils ont payé pour tenir des tables de ronda—Déposé sur le bureau.

M. Bouligny motive son vote sur la résolution passée à la dernière séance, relativement à l'impression de la municipalité.

Cour Criminelle—M. Texier Dupaty a été mis, hier, en jugement, pour avoir brisé la boîte au scrutin dans la troisième municipalité, aux élections pour nommer un sénateur. Le jury n'a pu s'accorder.

Le coroner Davis a présidé hier un jury d'enquête sur le corps d'un homme trouvé mort au wharf de la rue St. Joseph.

Un nommé F. Grisard, a été arrêté hier soir sous la prévention d'avoir volé $30. L'affaire sera examinée ce matin devant le recorder Génois.

Juan Pisolchi a été arrêté hier, sous la charge de vol—il sera examiné ce matin devant le Recorder Génois.

Il vient d'être publié chez Soléa, rue de Chartres, un petit *Directory* qui doit avoir un grand succès. C'est un livre dans lequel se trouvent les noms de tous les habitans faisant face au fleuve, sur l'une et l'autre rive, depuis la Nlle-Orléans jusqu'à Bâton-Rouge d'un côté, (128 milles,) et jusqu'à Waterloo, Pointe-Coupée, de l'autre; (177 milles,) avec l'indication des distances, [illegible]

C'est une idée si simple et en même temps si utile qu'il est vraiment étonnant qu'on ne s'en soit pas occupé plus tôt. Mais enfin la chose est faite, et bien faite; à ce qu'il paraît. MM. F. Henry et H. de la Roche ont passé près d'un an à prendre des notes, à mesurer des distances, à préparer en un mot les matériaux de leur travail.

Bénéfice de MM. Miolan et Mordant—N'oublions pas que ce soir le théâtre s'ouvre pour la dernière fois; n'oublions pas que M. Miolan, notre premier violon, et un estimable artiste, sollicitent notre présence et nos applaudissements. Ils méritent de tout point de voir accourir un brillant et nombreux public.

Innondation dans les Attakapas—On voit par le *Little Rock Gazette* du 15 que les dernières innondations des rivières Rouge, Ouachita, Saline, Arkansas, et rivière Blanche ont causé beaucoup de dommage sur les plantations du voisinage.—Le dommage fait par la rivière des Arkansas seulement est évalué de quatre-vingt à cent mille piastres.—Un autre journal dit que le mal est assez grand pour être soumis à l'attention de la législature et il conseille en conséquence aux planteurs de faire des évaluations rigoureuses des pertes.

Congrès.—Le Sénat n'a pas siégé le 11,—et la Chambre s'est occupée d'affaires relatives au District de Columbia.

S'il faut en croire le Correspondant de Washington du *Charleston Courier*, le Sénat aurait tout simplement censuré M. Tappan pour avoir violé le secret des délibérations et des documens du Sénat. Il dit aussi que M. Cass est opposé à l'annexion immédiate du Texas—du moins autant qu'on en peut juger par les nouvelles de Detroit.

Sénateur des E.-U. pour le Connecticut.—Nous avons le plaisir d'annoncer la réélection de l'hon J. W. Huntington comme Sénateur au Congrès des Etats-Unis pour l'Etat du Connecticut. Cette élection est faite pour six ans, qui commenceront à courir à l'expiration de son terme actuel (3 mars prochain). M. Huntington a été réélu par environ vingt-cinq voix de majorité. Tous les whigs sans exception ont voté pour lui.

Nous apprenons avec regret que M. le Sénateur du Tennessee, Foster, est retenu chez lui par indisposition.

Dans un discours prononcé à Boston au Clay Club, le 9 de ce mois, par M. Webster, on trouve le paragraphe suivant:

"Je saisis cette occasion pour témoigner encore une fois de ma cordiale approbation pour tout ce qu'a fait la Convention de Baltimore, (applaudissements frénétiques) et je m'engage solennellement à employer toute l'influence dont je puis disposer, à faire élire les candidats de son choix; de soutenir les hommes qui professent les principes whigs, principes que je considère comme étant ceux du véritable parti américain de la révolution, ainsi que des temps à venir; principes qui développent à mon sens tout ce qui nous rend grands à l'intérieur et respectés des nations étrangères."

Nous trouvons dans le *Louisville Journal* du 14, un fait qui mérite la sérieuse attention de nos lecteurs:

"Le 11, quatre jeunes gens de 17 à 20 ans ont été examinés devant le juge Joyes, sous l'accusation d'avoir mis le feu à un grand nombre de maisons, pendant les deux dernières années; et les preuves ont été si fortes qu'ils ont été mis en jugement.

"Un de ces jeunes gens ayant été vu, il y a quelque temps, s'éloigner de toute la vitesse de ses jambes d'une maison à laquelle on venait de mettre le feu, fut arrêté. Les preuves contre lui étaient accablantes, et croyant qu'il serait envoyé au pénitentiaire, il résolut de n'y pas aller seul et il donna en conséquence les noms de deux ou trois adolescens comme lui, et qui, comme lui, s'étaient occupés activement de brûler des maisons.

"Il paraît que ces enfans appartenaient à une compagnie de pompiers juvéniles, et qu'ils mettaient le feu aux maisons pour gagner la prime accordée aux pompiers les premiers rendus sur les lieux, pour jouir du plaisir de voir un incendie et de contribuer à l'éteindre.

"C'est la première fois qu'un exemple de dépravité pareille, dans des enfans surtout, vient à notre connaissance. C'est une leçon pour les parens qui doit les engager à retenir leurs enfans à la maison, le soir, et particulièrement à ne pas leur permettre de s'incorporer dans des compagnies de pompiers, ni d'aller voir les incendies sans une surveillance convenable. Tous ces jeunes gens appartiennent à des familles respectables, et l'un a près de 21 ans.

"Il est maintenant certain que la plupart des incendies que nous avons eus à déplorer depuis quelque temps sont leur ouvrage."

VARIETES.

UNE HISTOIRE INVRAISEMBLABLE.

IX.

Voir l'Abeille des 25, 26 et 30 Avril, 1, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17 et 20 mai.)

Nous avons laissé Henry de Horrberg se roulant dans un sentier du bois avec le fantôme, qui s'était au moins autant précipité sur lui, que lui, de Horrberg, s'était précipité sur le fantôme.—Après une lutte de quelques secondes, Henry eut l'avantage, et mettant les deux genoux sur l'estomac de son adversaire, le contraignit à une complète immobilité.

—Tenez-vous tranquille, s'écria-t-il alors, ou je vous jure par le ciel que je vous étouffe!

—Puisque c'est vous, Henry, dit le fantôme vaincu, d'une voix haletante, ne m'étouffez pas tout à fait.

—Ah! c'est vous, Octave! dit Henry; et le débarrassant du poids de ses genoux, il l'aida à se relever en se relevant lui-même.

—Ah! mon gaillard, dit Henry, je m'étais douté que c'était vous.—Mais qu'avez-vous fait de votre linceul?

Comment? de mon linceul? répondit Octave; mais je vous demanderai plutôt des nouvelles du vôtre.

—Allons donc, vous vous moquez!

—Je ne me moque pas, c'est au contraire vous qui mettez une extrême obstination dans la plaisanterie!

—Vous courez bien, du reste.

—Mais assez bien, puisque j'ai fini par vous attraper.

—M'attraper! dites donc que c'est moi qui vous ai atteint.

—Mais pas du tout....,

—Ah ça! comment avez-vous fait pour grimper jusqu'à ma fenêtre?

—Voyons, Henry, nous ne nous entendons pas,—c'est de mon lit que je vous ai aperçu gambader avec un drap blanc sur la tête et que je me suis mis à votre poursuite; je me doutais si bien que vous étiez pour quelque chose dans l'apparition, que je ne vous ai pas voulu appeler, pensant d'abord que vous n'étiez pas dans votre chambre, ou que du moins cela vous réjouirait trop de me voir prendre votre fantasmagorie au sérieux.

—Mais ce que vous me racontez là, c'est précisément ce que j'ai éprouvé; j'ai vu le spectre à mes vitres, je n'ai pas voulu vous appeler, précisément pour la même raison qui vous a empêché de cogner à la cloison,—et je me suis mis... mais tenez... voici qui nous mettra d'accord... ce n'était ni vous ni moi.

En effet, à travers les arbres on revoyait alors le fantôme avec son linceul, mais il tenait à la main une torche allumée.

—Voici parbleu votre apparition. Eh bien, Henry, si vous m'en croyez, nous allons en avoir le cœur net; il y a depuis plusieurs jours quelqu'un qui se moque de nous dans cette maison.—Cela même peut cacher des desseins dangereux.—Ne perdez pas le fantôme de vue, je vous rejoins dans un instant. Octave courut alors vers la maison aussi fort qu'il put courir, tandis que de Horrberg, sans penser à l'attendre et sans comprendre son intention, se remit à la poursuite du spectre, qui fuyait devant lui par les sentiers tortueux du bois.—Il vint un moment où Henry était près de l'atteindre; le fantôme eut quelque crainte, car il jeta au loin sa torche, qui ne tarda pas à s'éteindre. La lune commençait à se lever; mais quand la lune se lève aussi tard, c'est qu'elle est déjà en décroissance et qu'elle ne montre plus que la moitié de son disque; aussi n'était-elle qu'une faible lueur, de temps en temps interceptée par des nuages blancs qui couraient dans la région moyenne de l'air;—et Henry ne perdait guère de vue le linceul blanc que pour le revoir l'instant d'après. Tout en courant ainsi, le fantôme finit par atteindre la maison du garde qui devait être le théâtre de la scène du lendemain. Là le fantôme s'arrêta et dit d'une voix lamentable:

—Arrête!... si tu fais un pas, je disparais.

Henry, essoufflé, haletant, et d'ailleurs espérant obtenir de bonne grâce une explication qu'il n'espérait plus se faire donner de force, depuis qu'il avait pu se convaincre que le fantôme courait mieux que lui, Henry s'écria:

—Que signifie cette mascarade? quel est votre but et que prétendez-vous faire? Si c'est une plaisanterie, elle est trop longue et pourra finir pour vous plus mal que vous ne l'avez supposé en la commençant.

On ne répondit pas.

Le fantôme resta debout, immobile, devant Henry.

—Si Octave était là, pensait Henry, il nous serait facile de le prendre. Si j'avance, il reprendra la fuite, et décidément il court mieux que moi.

A ce moment Octave se fit entendre dans les broussailles; il arrivait par un autre côté et s'arrêta sur la lisière d'un bois, à peu près à la même distance qu'Henry.—La maison du garde était plantée dans une clairière.—Mon pauvre fantôme, s'écria-t-il, la farce est jouée.—Il faut se démasquer; je crois que tu cours mieux que nous, mais voici qui court mieux que toi.

Et en prononçant ces paroles il arma un fusil de chasse qu'il était allé chercher dans la maison, et il tint le fantôme en joue.

—Au nom du ciel, Octave, ne tire pas! s'écria Henry.

Pas encore, dit Octave, je ne veux pas surprendre le spectre ou la larve qui nous a si bien joués ce soir;—mais écoute bien cher fantôme, si tu fais un pas pour t'en fuir, je te jure ma parole d'honneur que je te tire mes deux coups de fusil, si le premier ne suffit pas pour ralentir ta marche.

Le fantôme resta immobile.

—C'est bien, continua Henry, je vois que tu es susceptible d'entendre de bons conseils et d'en profiter;—je vais donc t'en donner un autre...

Pendant ce temps, Henry s'était rapproché d'Octave et lui disait à voix basse:

—J'espère que tu ne tireras pas...

—Je ne tirerai, dit tout haut Octave, que si le fantôme le veut absolument; s'il n'a voulu faire qu'une plaisanterie, il ne voudra pas la payer de sa vie; mais s'il n'obéit pas à l'ordre que je vais lui donner, c'est qu'il a conçu des desseins plus dangereux,—il faut que ce mystère s'éclaircisse.—Fantôme, mon ami, écoute bien mes paroles: [illegible] promets, sur ma part du ciel, que je verrai bien si tu es en chair et en os comme nous, ou réellement une ombre et une apparition.—Ainsi donc, viens à nous, et il ne te sera rien fait.

Le fantôme restait immobile.—Octave arma et désarma de rechef son fusil, et le bruit de la batterie ne le fit même pas tressaillir;—Octave le coucha en joue,—il ne fit pas un mouvement.—Cette impassibilité étonna les deux amis.—En effet, l'auteur d'une plaisanterie n'eût pas encouru un pareil danger.—Quelqu'un de plus mal intentionné aurait essayé de fuir.—L'immobilité que garda le fantôme leur causa une émotion singulière; ils avaient tous les deux montré une suffisante incrédulité à l'égard des apparitions. Les personnes qui, à la lecture, se soucient peu de semblables choses, s'alarmeraient pour moins si, la nuit, à la campagne, elles faisaient par hasard une rencontre pareille.—Ce qui se passait semblait à Octave et à Henry, dépasser un tant soit peu les limites, non seulement de l'ordinaire, mais encore du naturel. Octave même se sentit si mal à son aise qu'il voulut à tout prix sortir de cette situation et que d'une voix émue à la fois et par la colère et par une surprise mêlée d'appréhension, il s'écria:

—Tant pis pour vous, s'il vous arrive malheur! C'est vous qui l'aurez voulu.—Une fois, deux fois, trois fois, voulez-vous venir à nous?

Et avant qu'Henry, qui se précipita sur lui, pût l'arrêter, il appuya le doigt sur la détente du fusil, et le coup partit.—Le fantôme tomba, et en même temps un éclat de rire strident se fit entendre derrière eux et comme dans l'air. Ils restèrent tous deux stupéfaits et comme anéantis.

—Qu'avez-vous fait, Octave! dit Henry,—le premier revenu à lui.

—Eh bien! tant pis! dit Octave, je l'ai averti.—Puis ils marchèrent sur la place où le fantôme était tombé.—La lune en ce moment sortit des nuages, et ils virent le linceul sur l'herbe.—Henry se baissa, et frémissant d'horreur, à l'idée qu'il allait ramasser un cadavre;—mais quand il eut touché ce qui était à terre, il se releva brusquement;—il voulut crier; mais ses dents claquaient de terreur, la voix ne pouvait sortir de sa gorge: il se contenta d'étendre la main vers l'objet de sa terreur pour le montrer à Octave.—Octave se baissa à son tour.

Le linceul était vide.

Un nouvel éclat de rire satanique se fit entendre dans les arbres,—et tous deux restèrent quelque temps sans trouver une seule parole.—Cependant, quand ils revinrent de leur profond étonnement, ils fouillèrent la maison de garde-chasse,—mais sans y trouver âme qui vive, ni aucune trace qu'on y fût entré; la porte était fermée en dehors. Ils revinrent au linceul,—et le virent criblé de trous, toute la charge de plomb avait porté en plein.

—Ecoutez, Henry, dit Octave, je ne suis pas superstitieux, je n'ai jusqu'ici jamais ajouté foi aux contes de revenans plus ou moins terribles qui sont parvenus à ma connaissance,—mais je vous avoue qu'il m'est impossible d'expliquer ce qui se passe en ce moment.

—Pour moi, reprit Henry, je n'ai jamais redouté les apparitions, sans cependant pour cela nier tout à fait qu'elles fussent possibles; nous sommes dans la vie ordinaire entourés de miracles plus grands que ne le serait l'apparition d'un mort; la création d'un être est un plus grand prodige que sa résurrection; l'habitude seule nous rend insensible à la première.—Je dirai comme vous, je ne vois dans les conditions humaines et ordinaires aucune explication des choses dont nous venons d'être les témoins.

Il retournèrent encore le drap blanc dans tous les sens, ils allèrent jusqu'à frapper du pied pour voir s'il n'y avait pas quelque trappe cachée en cet endroit,—mais la terre y était dure et recouverte d'un gazon épais comme dans le reste de la clairière, et elle ne rendait, sous les pieds qui la frappaient, qu'un son sourd et mat. Ils prirent le parti de regagner la maison et leurs chambres;—mais le bruit de leurs pas,—le mouvement d'un oiseau effrayé par leur passage, qui quittait la branche où il s'était endormi,—les faisaient frissonner involontairement.—Octave se sentit arrêté par son habit,—et quoiqu'il s'aperçût bien vite que c'était par une ronce, son cœur, pendant quelque temps, continua à battre plus fort que de coutume.—Arrivés au château, ils se retournèrent et plongèrent leurs regards dans le bois qu'ils venaient de quitter, puis ils se décidèrent à remonter se coucher, sentant bien être en ce moment le sommeil dans leur lit.—Octave leva les yeux sur la maison, et la bouche entr'ouverte, respirant à peine, incapable de prononcer une parole, il saisit Henry par le bras, le serrant au point de lui faire mal;—il lui montra de l'autre main, sa fenêtre ouverte... dans sa chambre... le fantôme! encore vêtu de son blanc linceul!

Le trouble de Henry ne fut pas moindre que celui de son compagnon.—Octave arma le second coup de son fusil;—mais tout était disparu.—Ils se hâtèrent de remonter l'escalier,—et ce n'est pas sans avoir le cœur un peu serré qu'ils ouvrirent la chambre de Henry, où celui-ci voulut absolument entrer le premier.—Elle était vide... mais la fenêtre était ouverte, et il se rappelait parfaitement l'avoir fermée avant de descendre au jardin. Ils restèrent quelque temps à s'entretenir de cette bizarre apparition, sans en pouvoir trouver une explication, même à moitié plausible.—Ils n'avaient sommeil ni l'un ni l'autre; Octave proposa de faire un punch;—à force de fureter dans la maison, ils finirent par trouver les ingrédiens nécessaires.—Le jour, qui vient de bonne heure en cette saison,—les trouva fatigués et un peu pâles;—ils convinrent de ne parler à personne, pas même à M. de Roesmin de ce qu'ils avaient vu.—Si c'étaient les jouets d'une plaisanterie,—et plusieurs circonstances les empêchaient de donner cette interprétation à leur aventure,—ils se vengeraient en ne se plaignant pas et en ne parlant de rien.—S'il y avait au contraire quelque chose de surnaturel, ce silence leur ferait éviter les moqueries des gens qui, entendant ce récit au soleil, se poseraient en braves et en incrédules, et qui peut-être, s'ils avaient été à leur place, et à la clarté de la lune, se seraient bien donnés de garde de pousser l'aventure aussi loin qu'eux, et se seraient contentés de se cacher la tête sous la couverture.

C'est ici que, après de mûres réflexions, j'ai décidé de vous raconter l'histoire de l'éventail de la tante Eudoxie.

Histoire de l'éventail de la tante Eudoxie.

Si je n'ai pas transcrit cette histoire pendant que la tante Eudoxie la racontait au traversin d'Angélique, c'est qu'il nous répugne extrêmement d'induire en erreur des lecteurs honnêtes qui se confient à notre bonne foi. La tante Eudoxie, sans que nous prétendions l'accuser de mensonge, ne raconta pas cependant les faits avec une suffisante exactitude au traversin de sa nièce, parce qu'elle-même ne les avait jamais bien connus. L'histoire dont elle entretint cet honnête traversin était l'histoire de ce qu'elle avait cru et non pas l'histoire de ce qui était arrivé. D'autre part, il eût été désobligeant pour ce personnage d'accompagner son récit de notes explicatives et le plus souvent de contradictions.—Ces considérations nous ont déterminé à raconter les choses nous-même, sans ornement de style, sans périphrases, mais avec toute la naïveté du plus candide historien.

M. de.... était amoureux d'une femme de la société de la tante Eudoxie; cette femme, appelée Mme. Dorner, avait un mari extrêmement jaloux. Il fallait endormir sa vigilance une fois pour toutes. Mme. Dorner voulut que M. de.... s'établît en amoureux déclaré de quelque autre femme,—et après avoir passé en revue toute sa société, après avoir rejeté presque toutes les femmes et avoir refusé de leur confier un rôle aussi dangereux, elle finit par choisir Eudoxie,—comme la moins capable d'induire M. de .... en sérieuse infidélité. Il est probable que si Eudoxie avait connu les causes qui lui méritaient les attentions de M. de .... et surtout ce qui lui valait le choix de Mme. Dorner, elle aurait été beaucoup moins flattée qu'elle ne le fut de se voir pour adorateur assidu et déclaré un des hommes les plus élégans et les plus recherchés de la société. Elle n'avait pas cependant été sans remarquer qu'il s'était visiblement occupé de Mme. Dorner, et elle lui en fit des reproches, mais M. de ...., après s'en être défendu, finit par lui persuader que ce n'avait été qu'un moyen de s'approcher d'elle sans éveiller les soupçons. Le goût de M. de .... fut critiqué,—mais à la faveur de ce change donné à l'opinion, personne ne soupçonna son amour pour Mme. Dorner. Toutefois de nouvelles difficultés vinrent gêner le bonheur des deux amans.

M. Dorner, soit qu'il se fût aperçu de l'échange de quelques regards, soit qu'il eût reçu quelque charitable avertissement, ne cacha pas à sa femme ses soupçons *offensans*, comme elle lui répondit, et accompagna cette manifestation de tout le cortège de mauvaise humeur, de scènes et de bouderies qui sont pour les Othellos bourgeois la monnaie du poignard du terrible More de Venise. On pensa à recourir à de nouvelles mesures de prudence.—On évita de se parler, de se regarder même; on renonça à toute correspondance par écrit. Mais comme les deux amans avaient reconnu qu'ils ne pouvaient plus désormais vivre sans se voir, on chercha des expédiens pour convenir des rendez-vous, sans que le jaloux le plus soupçonneux pût seulement supposer la moindre correspondance. On convint de se servir pour cet effet de Mlle Eudoxie,—et voici comment on s'en servit.

M. de .... occupait auprès du ministre, des fonctions importantes qui ne lui laissaient que peu de liberté. Aussi était-ce lui qui d'ordinaire fixait les rendez-vous, qui étaient à une petite maison qu'il possédait en dehors de la ville. A chaque rendez-vous on convenait du signal que donnerait Eudoxie pour en annoncer un autre.—Et c'était M. de .... qui usait de l'influence qu'il avait acquise sur le cœur de la malheureuse, pour la faire agir conformément à ses désirs. Ainsi, un jour on convenait que l'on se réunirait à la petite maison le lendemain de la soirée où Mlle Eudoxie aurait paru avec des roses jaunes dans les cheveux.—M. de .... n'avait qu'à lui faire présent d'une guirlande de ces fleurs en manifestant le désir de les voir dans ses cheveux.—Une autre fois il était dit que le signal serait donné par Mlle Eudoxie vêtue d'une magnifique robe rose qu'elle ne mettait que dans les grandes occasions. Par une malheureuse fatalité, Eudoxie s'avisa de trouver la soirée de ce jour-là une assez grande occasion et tout à fait digne qu'elle arborât la fameuse robe rose.—Or, M. de .... n'avait pu réussir à se rendre libre pour le lendemain, il lui était même impossible d'assister à la soirée où Mlle Eudoxie devait porter les nouvelles du lendemain à sa rivale inconnue.—Le hasard fit cependant qu'il entra chez Eudoxie au moment où elle allait partir pour le bal.—Il fut effrayé de voir la robe rose.—Cette robe rose pouvait amener les conséquences les plus fâcheuses.—Madame Dorner se transporterait à la petite maison et n'y rencontrerait personne.—M. de .... décida qu'Eudoxie n'irait pas au bal avec sa robe rose. Il feignit une véhémente indignation, puis un abattement profond.—Eh quoi! cette robe qui lui seyait si bien!—cette robe qui relevait avec tant d'avantage la richesse de sa taille et la grâce de son maintien! cette robe qu'elle n'avait pas mise depuis longtemps! elle prenait pour la faire reparaître précisément le jour où elle savait que les devoirs de la charge de M. de .... ne lui permettaient pas de la rencontrer dans le monde. Certes, disait-il, il ne s'attendait pas à un prix de sa flamme constante, il ne croyait pas que son amour fût méprisé à ce point;—il gémit, il pria, il menaça; il fit tant qu'Eudoxie se déshabilla et se rhabilla, et que la robe rose ne reparut pas au bal, où elle aurait [illegible] annoncé à Mme Dorner un rendez-vous qui ne pouvait pas avoir lieu.

A chaque instant [illegible] de nouveaux prétextes de M. de ....

Un soir [illegible] anxiété un signal convenu.—Si Eudoxie avait son éventail d'ivoire, elle verrait le lendemain M. de ..., qui lui expliquerait les causes d'une absence de quelques jours dont elle avait été horriblement inquiète.—M. de .... avait vu Eudoxie sortir avec son éventail, qu'il lui avait fait prendre en lui parlant de la grâce avec laquelle elle le portait.—Il était donc parfaitement tranquille et ne doutait pas un moment qu'Eudoxie ne passât fidèlement la soirée à jouer de l'éventail.—La représentation était finie lorsqu'il entra au théâtre en véritable amoureux, dans l'espoir de voir un instant de loin Mme Dorner;—mais que devint-il lorsque, après avoir remarqué sur son visage des signes évidens de tristesse, il s'avisa d'examiner Eudoxie: et qu'il s'aperçut qu'elle n'avait pas d'éventail.—Il entra dans sa loge—et ne tarda pas à apprendre que l'éventail était perdu, qu'on pensait l'avoir laissé tomber en descendant de voiture.—Il comprend tout, il s'élance hors de la loge et hors du théâtre; il court comme un fou,—il cherche un marchand d'éventail; il trouve une boutique, il entre, il prend un éventail d'ivoire, mais au moment où il cherche sa bourse, il s'aperçoit qu'il n'a pas d'argent, que sa bourse est perdue ou volée; il tire sa montre de son gousset et la donne à la marchande et s'enfuit; il rentre au théâtre et pour ne pas cependant effaroucher les personnes qui entourent Eudoxie, il se baisse, fait semblant de trouver l'éventail à ses pieds, le ramasse et le rend à Eudoxie en lui disant:—Mademoiselle, voici votre éventail, que vous avez laissé tomber.—Eudoxie, étonnée, confuse, prend l'éventail et y trouve quelques mots insignifiants, tracés au crayon, qu'elle traduit par les expressions un peu timides et voilées du plus tendre amour.—C'est l'éventail en question.

A quelque temps de là, la mère d'Eudoxie eut des soupçons de l'intelligence qui existait entre M. de.... et Mme. Dorner; elle parla, elle mit la malheureuse femme dans les plus horribles transes; mais M. de.... se fit surprendre par elle aux genoux d'Eudoxie,—ce qui la fit changer d'opinion, et lui fit voir qu'elle s'était lourdement trompée en supposant M. de .... amoureux de Mme. Dorner;—mais cela ne pouvait se passer ainsi; on parla d'épouser. M. de.... ne pouvait reculer à cause de la famille, mais il profita d'une occasion insignifiante pour se montrer terriblement jaloux,—et pour dire à la perfide un adieu éternel.—De ce moment M. Dorner partit pour un voyage pendant lequel il emmena sa femme avec lui.—M. de .... resta assez triste de cette séparation, et fit, pour se distraire, un voyage d'un autre côté.—Pour Eudoxie,—elle resta avec la pensée que si M. de.... l'avait moins aimée, elle aurait été sa femme.—Elle n'attribua jamais son éloignement qu'à une aveugle jalousie qui n'était, après tout, que le fruit de l'excès de l'amour qu'elle lui avait inspiré.—Plus tard,—elle le revit dans le monde,—mais elle ne fut pas pour cela désabusée.

Voilà quelle est l'histoire de l'éventail de la tante Eudoxie.

(*La suite à demain.*) ALPHONSE KARR.

Il a plu au Grand Ar.: de l'Un.: d'appeler à lui notre bien aimé F.: GANGLOF; les membres des différentes loges de cet Orient, ainsi que ceux [illegible] sont invités à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures du [illegible] de la maison mortuaire [illegible] le Foyer Maçonnique, No. 134, rue Chartres.
Par mandement de la Loge Germania.
DANNAPLES—Secrétaire.

SCROFULES ET IMPURETES DU SANG—Tous ceux qui ont le sang vicié trouveront, dans la Salsepareille de Comstock, un excellent dépuratif. Cette célèbre racine s'est vendue par quantités immenses; on n'a jamais reçu aucune plainte d'aucun mécontent: ce fait seul prouve hautement la vertu de cet Extrait. Le prix est [illegible]; 50 cents la bouteille et $4 la douzaine—32, Magasin. 21 mai

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Victoria, Woodbury, Liverpool,	G Green & Bro
Tagliona, Rogers, Havre,	Jenkins & Tigler
Brick Massachusetts, Sewell, Baltimore,	J Sage
Rosa, Falvel, Galveston et la baie de Lavaca,	Morin, Boyle & co
Goël Lois, Perry, Pensacola,	capitaine

ARRIVES

Navire Rabican, Kennedy, du Havre.
Navire l'Andelle, Gorman, de la Martinique.
Goel Excelsior, Woodbury, de Pensacola
Steamer Fashion, Fullarton, de Mobile
Steamer Rose d'Arc, Mesher, du Fort Cadde.
Steamer Champion, Prileigh, de St Louis
Steamer Feliciana, Coleman, de Louisville.
Steamer De Soto, Kimball, d'Alexandrie et de Natchitoches.
Steamer Memphis, Frez, de Louisville.
Steamer Juniata, Choate, de Lafourche.
Steamer Champion, Stephens, de Cincinnati.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR.

Le Britannia	—de Liverpool	4 mai.
	de Boston	16 juin.
Le Caledonia	—de Liverpool	19 mai.
	de Boston	16 juin.

AVIS—Le steamer J. M. WHITE, capt. Convers, partira pour St Louis et les ports intermédiaires, aujourd'hui, à 4 heures P. M. Les passagers sont invités à être exacts. JOHN R SHAW & Co. 21 mai

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français Vesta, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. JENKINS & TIGLER, 3, St Charles. 20 mai

AUX ENTREPRENEURS.

DES estimations touchant la reconstruction de la maison dont M. Samuel Locke était ci-devant propriétaire, rue du Canal, et d'autres relativement aux réparations à faire à la maison [illegible] endommagée par le feu [illegible] seront reçues jusqu'à mercredi prochain, dans l'après midi, par la Compagnie d'Assurance de l'Océan, au bureau de cette compagnie, rue de Camp.
21 mai—3t CHAS. BRIGGS, Secrétaire.

AUX ENTREPRENEURS.

La Compagnie d'Assurance de l'Ouest contre la navigation et le feu.

RECEVRA—des propositions jusqu'au 27 du courant, pour la reconstruction de diverses maisons détruites par l'incendie qui a eu lieu le 18 dernier dans le faubourg Trémé.

D'autres propositions seront également reçues jusqu'au 28 du courant, pour réparer les dommages causés à la propriété de MM Sorbé & St. Georges, sise rue Baronne, à côté de la rue Julia. 21 mai M

COLLEGE DE MANDEVILLE.

Les élèves de cette institution quitteront la ville mercredi, 22 courant, à neuf heures et demie du matin.

Les souscripteurs sont priés d'envoyer leurs enfans, avec leur bagage au dépôt du chemin de fer de Pontchartrain, à neuf heures; et dès ce moment commencera la surveillance du Principal sur ces enfans.

D'après des arrangemens pris avec le propriétaire du bateau à vapeur Jacques Dupré, les élèves du Collège passeront le lac sur ce bateau, à moitié du prix ordinaire.

Il sera prononcé un discours d'ouverture, le dimanche, 2 juin, à 11 heures du matin. Les parens des élèves et le public en général sont invités à y assister. Pour la convenance des parents, le bateau à vapeur Jacques Dupré quittera la ville tous les samedis à 4 heures du soir, et s'en retournera tous les lundis matin.

Les visiteurs trouveront toutes les commodités nécessaires à Mandeville, à la maison de l'économe du collège.

M. Baudoin, rue Bourbon, No. 202, est l'agent du Collège. Les parents qui désirent envoyer leurs enfans à cette institution, pourront s'adresser à lui, et en recevoir tous les renseignemens qu'ils désireront.

Sur le point de quitter la ville, le soussigné prie toutes les personnes qui ont des réclamations contre lui ou le collège, de présenter leurs comptes à M. Baudoin. Tous les comptes dûs au Collège doivent être également payés à cette même personne.

21 mai—1t LEWIS ELKIN, Principal.

ON a besoin d'acheter trois ou quatre vitrières et un comptoir. S'adresser à M. Mondelet, rue Royale, No. 196, maison du cordonnier. 21 mai

TEINTURE ET NETTOYAGE EN GENERAL.

AVIS—MM. MONDELET & Cie, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils vont ouvrir au 1er juin prochain, rue de Chartres, No. 150, en face de l'hôtel d'Orléans, un établissement de TEINTURE ET NETTOYAGE.

Les connaissances qu'ils ont acquises dans cet art en travaillant depuis nombre d'années dans les premières maisons de Paris, et après avoir suivi un cours de chimie appliquée à la teinture, leur font espérer que l'on n'hésitera pas à leur confier les articles les plus précieux, soit pour teindre ou nettoyer, avec la persuasion qu'ils seront aussi bien conditionnés qu'à Paris. Les personnes qui voudront bien leur accorder leur confiance en acquerront la certitude, par les soins, l'exactitude qu'ils apporteront aux ouvrages qui leur seront confiés et qu'ils finiront dans la dernière perfection.

Ils teignent et nettoyent toutes sortes d'objets, tels que: soieries, mérinos, mousselines laine, cachemires, crêpes, tulles, dentelles, blondes, voiles unis ou épinglés, chapeaux de paille, étoffes pour ameublements, tapis d'appartements, ornements d'église, costumes de bal et de théâtre, gants de soie et de fil, bas de soie; nettoyent les robes de soie sans altérer les couleurs. Par de nouveaux procédés chimiques, ils blanchissent les robes de mousseline, jaconats et indienne, en leur donnant l'apprêt et le brillant du neuf. Nettoyent et teignent les gants de peau, toutes sortes d'habillements d'hommes [illegible] teignent en noir pour deuil en 24 heures, et garantissent qu'ils ne déteindront pas, [illegible] les noirs en diverses couleurs. Leurs prix sont modérés. 21 mai—6m

SARDINES A L'HUILE—3000 boites, nouvellement reçues, à vendre par AUG. MOLIER, rue St. Louis No. 66. 21 mai

GUIGNOLET D'ANGERS—12 paniers et demi paniers, en débarquement du navire Nicolas Sava, à vendre par AUGUSTE MOLIER, rue St. Louis, No. 66. 21 mai

TRAITES à vue sur New York—$25,000 de certificats de dépôt dans la Banque Nationale de New York, en différentes sommes, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 21 mai

FARINE nouvellement moulue—1000 barils en débarquement d'un chaland et 800 do en magasin, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras. 21 mai

TOILE et Corde d'Emballage—1000 colis corde et 4000 rouleaux Toile, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 21 mai

FIL CARRET—300 rouleaux, qualité supérieure, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 21 mai

POISSON—200 caisses morue, 100 frequins et demi barils saumon, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 21 mai

WHISKEY—100 barils en débarquement du Champion et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 21m

HUILE DE LIN—50 barils en débarquement du Champion, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 21 m

GRAISSE—300 barillets en débarquement du Champion, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 21 m

BLE—400 sacs en débarquement et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 21 m

SAVON et AMIDON—300 caisses Procter et Gamble, No 1 savon, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 21 m

CIGARES de la Havane—35,000 supérieurs, diverses marques et descriptions, en débarquement de l'Alabama, et à vendre par E. JOHNS, 39 Gravier. 21 mai

SEL des Iles Turques—En sacs de 2 boisseaux, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co, 63, Bienville. 21 mai

VINS ROUGES &c.—100 barriques St. Julien et St. Estèphe [illegible] REED & Co, 30 Vieille Levée. 21 mai

MOUTARDE [illegible] REED & Co, 30 Vieille Levée. 21 mai

[illegible] HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

JAMBONS [illegible] HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

ATTENTION! MILICE DE LA LOUISIANE!
4e Compagnie, 1er. régiment, 3e Brigade.

CETTE Compagnie se réunira dans la rue du Canal, entre celles Royale et Bourbon, mercredi, 22 du courant, pour une parade.

Les limites de la 4e compagnie sont l'espace compris par les rues de Chartres, Canal, Bourbon et Bienville.

N. B. La loi sera mise en vigueur.
Par ordre de WM. T. THOMPSON, Colonel du 1er rég. de la 3e brigade, M. L.
N. SINNOTT, adjudant, Jr.
Nlle. Orléans, le 20 mai 1844. 21 mai

GARDES D'ORLEANS,
Attention!
La compagnie prendra les armes Dimanche prochain 26 du courant, à sept heures précises du matin, équipement complet, tenue d'été. Rendez-vous à l'Arsenal.
Par ordre B. GARDERE, Sergent. 21 mai

TIRAILLEURS D'ORLEANS.
Ordre No. 17.
Conformément à l'ordre émané du Quartier-Général de la Légion de la Louisiane, la Compagnie prendra les armes dimanche prochain 26 du courant, pour une revue d'inspection ordonnée par la loi.
On se réunira à la salle d'armes à 8 heures et demie précises du matin. Tenue d'été, équipement complet.
Par ordre du capitaine. H. BURTHE, Sergent major. 20 mai

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
ORDINE
In seguito a risoluzione presa all'ultima assemblea, la Compagnia si riunirà alla sala d'armi questa sera Martedi, 21 corrente, [illegible]
D'ordine del Capitano.
21 mai—1 Il Furriere, G. CALCATERRA.

CAZADORES DE ORLEANS.
En cumplimiento de la orden emanada del Cuartel general de la Legion de la Luisiana, la compañia se reunirá el Domingo 26 del corriente a las 6 en punto de la mañana, en el parage acostumbrado, con armamento completo y uniforme de verano, para la revista de inspeccion ordenada por la ley.
Nueva Orleans, Mayo 20 1844.
De orden del capitan.
21 mayo A. RIVAS, Sargento 1o.

MAISON A MANDEVILLE.
A LOUER pour la belle saison—Une jolie MAISON de plaisance, située à Mandeville, sur les bords du Lac, avec un cabinet de bain. La maison est en fort bon état, toute montée, et le jardin est bien entretenu. Le prix sera modéré. S'adresser à A. D. GUESNON, Bureau de Location, Théâtre d'Orléans. 21 mai—6

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse St. Jean Baptiste.
COUR DES PREUVES—Succession de feu Charles Daremburg.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la publication du présent, les raisons pour lesquelles le compte définitif déposé dans la Cour des Preuves de cette Paroisse par Victoria Parent, administrateur de la succession de feu Charles Daremburg, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et l'administrateur déchargé de toute responsabilité ultérieure.
Paroisse St. Jean Baptiste, le 17 mai 1844.
Par ordre de la Cour, LUDGER PERRET, Député greffier. 21 mai—3en10j

EN vente au magasin de Vr. Hébert, 149 rue de Chartres:—L'ILE DE CUBA, par J. B. Rosemond de Beauvallon. 1 vol. in 8o. Prix $2 00. 21 mai—6

M. VICTOR HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres, prévient messieurs les abonnés au journal *El Correo de Ultramar*, que l'agence vient de lui être transmise par [illegible] à prendre leurs Nos. à son magasin.
Les Nos. du 5 au 20 mars, ainsi que la Revue Littéraire viennent d'être reçus par le steam-ship Alabama. 21 mai—6

RECU par les derniers arrivages du Havre, un nouvel assortiment d'ouvrages nouveaux. En vente chez VR. HEBERT, 149 Chartres. 21 mai—6

BOUCHONS fins pointus et non pointus, 25 balles bouchons pointus et non pointus, de 20,000 chaque, en débarquement du brick Harriet, de Marseille, à vendre par AUGT. MOLIER, 66, St. Louis. 21 mai

ARTICLES DIVERS—300 barils porc, diverses qualités. 100 barriques jambons épaules et pièces-côtés. 100 barils graisse. 100 barillets do. 50 de beurre de l'Ouest. 50 colis corde. 50 rouleaux toile, 10 ballots [illegible] 50 barils whiskey rectifié Cincinnati, 20 barillets whiskey d'orge, 100 sacs de Rio, 300 barils farine en très bon ordre, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras. 21 mai

PRIX FIXE.
P. LEVASSEUR, encoignure Royale et Toulouse, a l'honneur de prévenir les dames que, désirant liquider tous ses articles d'été, à partir du mardi 21 mai, il vendra au prix coûtant. 20 mai—6f

CHAPEAUX DE PANAMA—30 douzaines chapeaux supérieurs de Panama, venant d'être reçus de l'Amérique Centrale par la goélette Saratoga, à vendre par J. W. SIMONTON & Co, 21, rue Commune. 20 mai—2

CONSULAT DE FRANCE
LES personnes dont les noms suivent sont priées de passer au Consulat pour affaires qui les intéressent.

Andrain, (Mme Vve)	Lefèbre, (Eugène)
Aubas Michel, (M. Clément)	Legoüez, (Jean Ste. Urbain)
B	Lebreuve, (Antoine)
Barreau, fils.	Lhomme, (veuve)
Boennet (Etienne.)	La Fontaine, (Louis)
Bonlaboe Bonnal.	Lopin, (Louis)
Bonnamour (Louis.)	Lapd re. (Marie Françoise Caroline)
Becket (Charles André)	M
Bingot, (Jean Ble.)	Monsuier, (Ls. et Dare)
Bernard, (Jean)	Maurel, (Jean Baptiste)
Bouniet, (Auguste)	N
C	Nobillon, (Benoît)
Chabance, (Guillaume)	O
Chaignes, (Jean)	Oudot, (Philibert)
Chausson, (Louis)	P
D	Percy, (Félix)
Decouzet, (Théodore)	Pinsonet, (Jacques Clément)
Descroix, (Charles Agenta)	Pernachot, (Pierre)
Decourt, (Joseph)	R
Dejorris.	Reynal, (Jean)
Discord (Mme)	Rabit, (Juliette Zoë)
Durand, (Adolphe)	Ridet (Pierre Placide)
Desserrey, (André)	Robert, (Pierre)
F	S
Fouchon Mouderel (F. J.)	Schwab & Cie.
Fischbein, (Antoine)	T
G	
Guimbertaux.	Faleu.
Goibet.	Frinquet.
Gérmentpont.	V
Gourdon, (Armand)	Vermeil (St. Clair et Adelpe)
Générie (Edouard de)	Vesseron, (Mme)
Gerbelle, (Philippe)	
H	
Hugonnon, (Charles)	

La chancellerie est ouverte de 9 heures à 3 heures, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre. 20 mai—3

BAINS! BAINS!
BAINS FLOTTANTS du Bac à vapeur de la 1ère Municipalité.
Le public est informé que cet établissement sera ouvert pour la saison, Dimanche, 19 mai courant, sur l'autre bord du fleuve, à quelques verges du débarcadère du bac; pour la beauté et la commodité de l'installation, il surpasse tous les établissements de ce genre, existants en cette ville.
Le bassin est, si l'on veut, la salle de bains, a 141 pieds de long, sur 30 de large, et de 2 à 13 pieds d'eau. Il y a assez d'eau, sur une superficie de 120 pieds, pour n'importe quel nombre de nageurs. Chaque baigneur aura sa chambre, etc. etc.
Deux belles promenades, ombragées par des tentes, régnent sur toute la surface des bains; le public et les baigneurs pourront y prendre le frais et s'y promener à l'aise. Il y sera aussi pourvu de toutes sortes de rafraîchissements. Il est presque inutile de faire observer que l'endroit choisi pour ces bains, réunit le double avantage d'avoir un bon courant d'eau et d'être à l'abri de tous les immondices.
Le Ferry traversera de 10 en 10 minutes, commencera ses traversées dès la pointe du jour et ne les terminera qu'à 9 heures du soir, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de baigneurs.
Billets, 15 cents—Enfants, 10 cents—aller et retour en ferry 10 cts. On pourra se procurer des billets en ville, au bureau du ferry, ou à l'autre bord, en la maison des bains. Le public pourra se promener sur le tillac des bains sans débourser aucun. 16 m

AUGUSTE PROVOSTY—avocat, à Pointe Coupée La. pratiquera dans les Cours de la Pointe Coupée et de Ouest-Feliciana. Se référer à A. LEDOUX & Co. M. WHITE & Co. Aug. MILTENBERGER. VALERIEN ALLAIN. 17m 1m 2fo

PERDU—un billet de $5000. Un billet de Wm Mackey, de la somme de $5000, payable à la compagnie d'assurance de l'Océan, paraphé par Lucien Hermann, notaire, et dû depuis le 4 mars 1844, a été perdu près de l'encoignure Camp et gravier à la Cour de District, rue Condé, soit au bureau de M. Lucien Hermann rue Royale No. 31—Comme ce billet ne peut servir à rien, la personne qui le trouvera est priée de vouloir l'apporter au bureau, rue du Camp No. 48. 18m 3f

NELLS & MILLER,
217 et 260, Front-street—New-York,
Marchands de Cornichons, &c.
OFFRENT A VENDRE pour la saison prochaine des Cornichons assortis en gallons de $3 la douzaine, [illegible]
Ainsi qu'un assortiment considérable de tous les articles de leur spécialité, à des prix très-modérés. 17mai—1m

AUX BEAUX CHENES VERTS A BILOXI.
Avis aux personnes qui désirent passer l'été à la Campagne.
LA maison de campagne de Mme. Pradat, à Biloxi sera ouverte au public à partir du 1er juin prochain.
Cette superbe propriété entretenue à grands frais et avec le plus grand soin offre tous les agréments qu'on cherche dans un vaste site rural: appartements frais, jardins charmants, jeux variés, pêche abondante, promenades délicieuses, table recherchée, domestiques habiles et attentionnés.
Une buvette pourvue des meilleurs vins et liqueurs a été installée dans l'établissement, et un excellent billard a été ajouté aux divers jeux dont la maison était déjà pourvue.
Pour la commodité des voyageurs Mme Pradat a fait construire en face de sa résidence, un wharf, qui permet aux steam-boats d'aborder en tous temps et d'y déposer les voyageurs.
Mme. Pradat se flatte que ces efforts à satisfaire le public continueront à lui en faire mériter le patronage.
Les prix seront modérés. 18m—1m

A LOUER—Une MAISON encoignure Casacalvo et St. Ferdinand, faubourg Washington, en bon état et très convenable pour une famille; [illegible] avec ses dépendances et un vaste lot de terre adjacent, propre à l'exploitation d'un jardin.
Aussi—Un BEAU TERRAIN entouré en pieux debout, situé presqu'en face de la papeterie, faubourg Washington [illegible] et une écurie toute neuve, pouvant contenir quatre [illegible] Pour les conditions qui seront libérales, s'adresser à A. DELPIT, 16, rue St. Louis. 16mai—1m

A LOUER—pour le premier du mois prochain, la maison basse en briques avec porte cochère [illegible] rue Bourbon, No 77 entre Royale et Bourbon. S'adresser à E. BRUGIER, 9 rue St. Louis. 18 m

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron, depuis le 8 avril dernier de l'habitation [illegible] à McDonoghville, en face de la Nouvelle-Orléans:
Le mulâtre BEN, alias Benjamin, âgé de 24 ans, taille d'environ 5 pieds 10 pouces, [illegible] il a la bouche grande, les lèvres un peu grosses, [illegible]
Le nègre JEAN BAPTISTE, âgé d'environ 40 ans, [illegible]
[illegible] A. DELPIT.